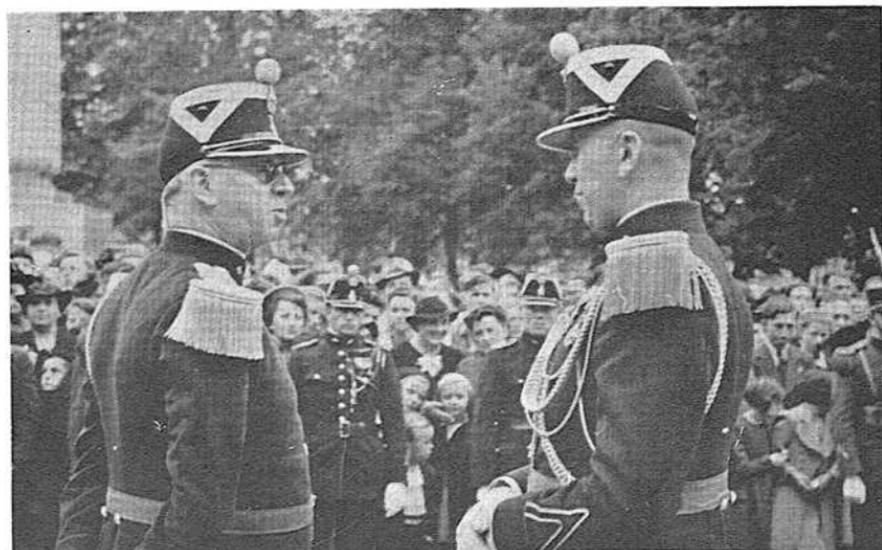


l'arrêté grand-ducal du 4. 6. 1945 portant sur la réorganisation de la Gendarmerie.

Avant d'aborder la période de la guerre essayons de circonscrire la personnalité de Maurice Stein. Sa formation militaire le tenant écarté de la voie des théoriciens, il était un ingénieur empirique, plein de bon sens et porté sur les solutions pratiques, il savait déployer des qualités que seule sa discrétion exagérée empêcha d'être plus généralement connues.



Le capitaine M. STEIN en conversation avec le lieutenant en 1^{er} A. STEFFEN lors de la visite du président de la République française A. Lebrun.

En Maurice Stein, toujours tiré à quatre épingles, d'une prestance peu commune — il mesurait 1,90 m — on reconnaissait d'emblée l'ancien sportif et l'on ne s'étonnait pas d'avoir devant soi un intrépide nageur, un fringant cavalier, une fine lame, un fervent de la gymnastique suédoise qu'il avait introduite dans la Compagnie des volontaires.

D'aspect rigide, le commandant Stein était partisan d'une discipline sévère, mais « raisonnée », pour employer son propre terme. C'est ce qui lui permit toujours de laisser parler son cœur pour éviter toute rigueur excessive. Les gendarmes vénéraient ce chef qui savait si bien choisir le moment pour glisser dans ses harangues une terminologie populaire à faire déridier les plus acrimonieux. Quand, de sa voix tonitruante, Stein lançait ses commandements dans la cour de la caserne ou au glacis, on tressaillit, mais on y trouvait un doux plaisir.